

Commune de Manglieu



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux, seraient honorés de vous compter au nombre de leurs invités à la Cérémonie du 11 novembre 2011 qui aura lieu le

Vendredi 11 novembre 2011

à

11 h 30

Devant le monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi à la Salle des Fêtes.

Comptant sur votre présence pour cette célébration, recevez l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

***F
L
A
S
H***

***N
O
V
E
M
B
R
E***

***2
0
1
1***

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE D'HERBE

Comme chaque année la commune de MANGLIEU, procède à un appel d'offres, au mieux, disant, pour la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZD 85 située à l'entrée nord du bourg de MANGLIEU.

L'opération est lancée dès maintenant afin de permettre de répandre de l'engrais.

Les offres devront être formulées sous pli cacheté à adresser à la mairie avant le 15 novembre 2011 minuit.

Les soumissionnaires sont informés de prendre l'engagement de couper l'herbe avant le 23 juin 2012 et de libérer le terrain en cause à la date du 15 novembre 2012.



NOEL 2011

Afin de n'oublier personne pour Noël 2011, les habitants(es) de la commune, nés(es) entre le 1er janvier 1946 et le 31 décembre 1946 voudront bien se faire connaître à la mairie au 04.73.71.52.01.

Le repas de fin d'année aura lieu au restaurant Chez Michy le dimanche 4 décembre 2011 à 12 h 00.

La date de distribution des colis vous sera communiquée ultérieurement.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les habitants de Manglieu peuvent aujourd'hui demander leur inscription sur les listes électorales par Internet. Cette démarche devient ainsi plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en Mairie. La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne «Inscription sur les listes électorales» puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile.

TEMPETE DE LA NUIT DU 12 AU 13 JUILLET 2011

Une mini tornade a traversé localement quelques villages de Manglieu. Sur son passage elle a emmené toitures de hangars, et quelques arbres (branches cassées et arbres déracinés). Un gros peuplier du bord de l'Ailloux n'a pas résisté à sa force et s'est abattu sur la passerelle de Montmoy (passerelle qui relie le hameau de Bonne Pause et celui de Montmoy).

Voici quelques photos :



Compte tenu qu'il s'agit d'un événement à caractère exceptionnel, les frais de réparation sont à la charge de la Commune.

ANALYSE D'EAU

Plusieurs analyses d'eau ont été réalisées sur la commune de Manglieu, courant octobre 2011, demandée par la commune et par l'Agence Régionale de Santé du Puy de Dôme, suite à des réclamations concernant l'aspect de l'eau. Il résulte des différentes analyses que l'eau est conforme aux limites de qualité des eaux potables selon le Code de la Santé Publique. Pour plus de détails le compte rendu de l'analyse est affichée en Mairie.



LES SAPEURS POMPIERS DE MANGLIEU

Devenir pompier ? Pourquoi pas ?

Si vous êtes intéressé (e) pour rejoindre notre équipe prenez contact avec le chef de centre au 04.73.71.54.17 ou 04.73.71.52.01

QUELQUES RAPPELS

⇒ Déclarations de récolte 2011 :

La date limite de dépôt en mairie des déclarations de récolte souscrites par les producteurs installés sur votre commune est fixée au 25 novembre au plus tard de l'année considérée, à l'exception des viticulteurs qui déposeront par Internet.

⇒ Rappel d'horaires

- de la Mairie

Lundi et Jeudi matin : 9 h 30 à 12 h 00

Mardi et Vendredi après-midi : 13 h 00 à 18 h 00

- de l'Agence Postale

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, et Samedi : 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : 10 h 30 à 12 h 10

- du Point-Lecture

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et 16 h 30 à 19 h 00.

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00.